



CLUBS

RÉUNION DU 13 JUIN 2022

INACTIVITÉ PARTIELLE SAISON 2022/2023

527434 – A.S. ST PIERRE EYNAC – Catégorie Seniors –
Enregistrée le 31/05/22.

NOUVEAUX CLUBS

861024 – ARRONNES FOOTBALL CLUB – Libre.
561027 – SANCY CHAVANON FOOT – Libre.
561034 – ASSOCIATION SPORTIVE VEBRET ANTIGNAC – Libre.
561061 – AS SALAZIE – Libre.

RADIATION 2022/2023

560178 – GROUPEMENT JEUNES ABC FOOTBAL.

CHANGEMENT DE TITRE SAISON 2022/2023

525330 – U.S. ET. ST ANTOINE **devient** UNION SPORTIVE
ETOILE ANTONINE

GROUPEMENTS SAISON 2022/2023

553560 – F.C. DE COMBLOUX
526200 – C.S. MEGEVE
561068 – GROUPEMENT MEGEVE / COMBLOUX

532205 – F.C. LA SEMINE CHENE EN SEMINE
590335 – FOOTBALL CLUB DU HAUT-RHONE
561070 – GROUPEMENT CHALLONGES SEMINE SEYSSSEL

MODIFICATIONS GROUPEMENTS SAISON 2022/2023

563569 – FOOTBALL CLUB DE L'EST ROANNAIS – Catégories
U6 à U18 et U6 F à U15 F.
554309 – C.S.2A FOOT GROUPEMENT – Catégories U6 à
U20.



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs



Cette Semaine

Clubs	1
Rappel obligations jeunes	2
Statut des Educateurs et Entraîneurs	2
Coupes	20
Délégations	21
Compétitions	22
Arbitrage	25
Règlements	27



INFORMATION IMPORTANTE

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS ET

ENTRAINEURS DU FOOTBALL

RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES EQUIPES REGIONALES DE JEUNES

A COMPTER DE LA SAISON 2022/2023

« Les équipes participant au championnat régional U20 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.
Les équipes participant aux championnats régionaux U16 et U18 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

Les équipes participant aux championnats régionaux U14 et U15 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2.

Les équipes participant au championnat régional U18 F seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

[...]

- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2 ».

(Texte voté à 91,76 % lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 à Cournon d'Auvergne).

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

RÉUNION DU 30 MAI 2022

Président : D. DRESCOT

Membres présents : P. BERTHAUD (DTR), D. LACOMBE (UNECATEF), JL. HAUSSLER (GEF), R. AYMARD (U2C2F), G. BUER (CTR Formation), S. DULAC (CTR Formation), E. BERTIN, P. PEALAT, P. PEZAIRE, D. RAYMOND.

Membres excusés : J. MALIN, B. VELLUT.

Assiste : J-Ph. PERRIN (Réfèrent Administratif CRSEEF LAuRAFoot).

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / CORRESPONDANCES DIVERSES - INFORMATIONS :

PREAMBULE

Pour faire suite aux incidents et incivilités de ces dernières semaines, dont sont victimes Joueurs, Arbitres, Entraîneurs et Educateurs, la Commission du Statut des Educateurs rappelle que chaque éducateur ou entraîneur, responsable d'équipe, se doit de se comporter de façon exemplaire, de faire preuve de fair-play et de sportivité quel que soit le résultat du match et des faits de jeu.

L'exemplarité du comportement des entraîneurs et éducateurs ne peut que favoriser le bon déroulement des rencontres, ne peut que rejaillir sur le comportement des joueurs (en particulier les plus jeunes) et favoriser la tâche des délégués et des arbitres.

A cet effet, et à titre expérimental, il a été décidé que les éducateurs et entraîneurs désignés et en charge d'une équipe,

porteraient un brassard « d'identification » lors des rencontres officielles. Ce dispositif a trouvé son application depuis le week-end des 7 et 8 mai, pour toutes les Compétitions Régionales Seniors, Jeunes, Masculines, Féminines et Futsal, et pourra être renouvelé la saison prochaine.

Certain que ce message, que vous saurez porter, trouvera un écho positif de votre part pour que le football, que nous aimons tant, sorte gagnant de cette période difficile.

Notre sport est et doit rester, avant tout, un jeu.

Approbation du procès-verbal du 28 Mars 2022 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 28 Mars 2022, est approuvé.

SECTION STATUT

2 / DEMANDES DE DÉROGATION :

SC LANGOGNE (R3 Saison 2022-2023) : Demande de dérogation en faveur de M. BLANC Wilfried reçue le 18/05/2022.

Considérant que M. BLANC Wilfried, titulaire du CFF1 et des modules du CFF2, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (modules et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R3 ; Attendu que M. BLANC Wilfried a fait acte de candidature à la Formation BMF.

La Commission ne pourra accorder la dérogation demandée pour la saison 2022-2023, que dans la condition où M. BLANC Wilfried serait retenu à la formation BMF ou participerait à la formation des modules U19 et U20 Seniors, et à la certification du CFF3.

FC RIOMOIS (U18 R1) : Demande de dérogation en faveur de M. GREGOIRE Lucas reçue le 09/05/2022.

Considérant que M. Lucas GREGOIRE, titulaire des modules du CFF3, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en U18 R1 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Lucas GREGOIRE puisse encadrer l'équipe évoluant en U18 R1, de FC RIOMOIS (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

3 / OBLIGATIONS D'ENCADREMENT :

Rappel des obligations d'encadrement pour la saison 2022-2023 suite à l'Assemblée Générale du 29 Juin 2019 (Article 12 du Statut Fédéral et Article 1 du Statut Régional)

Obligations d'encadrement 2022-2023 :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (à minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF3	
U16 / U18 / U20 R1 et R2	CFF3	
U14 / U15 R1 et R2	CFF2	
U18 F / R1 et R2 Féminines	CFF3	
Futsal R1 et R2	Certificat Futsal Base	
Critérium Régional U13	Attestation de Formation U13 du CFF2, a minima.	

4/ DÉSIGNATIONS :

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Courriers / courriels reçus.

SA THIernois (Seniors R1 Poule B) : Courriel reçu le 11/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Seniors R1, au 15 Mai 2022– M. VILAR BARBOSA Antonio remplace M. CLAIRE Fred (Démission).

FC CHAMALIERES (3) (Seniors R3 Poule A) : Courriel reçu le 15/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Seniors R3, au 15 Mai 2022– M. FAUCHER Titouan remplace M. BRULET Damien (Démission).

AS DU PARC DES SPORTS ROANNE (Seniors R3 Poule G) : Courriel reçu le 08/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Seniors R3, au 8 Mai 2022– M. KHALLAD Nassim remplace M. SLIMANE Abdelhak.

CS NEUVILLOIS (Seniors R2 Poule E) : Courriel reçu le 28/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Seniors R2, au 29 Avril 2022– M. DULAC Damien remplace M. ANSELMINI Ghislain.

FEYZIN CBE (R3 Poule K) : Courriel reçu le 27/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en R3 Poule K, au 30 Mars 2022– M. MERCIER Wilfried remplace M. NAVARRO Frédéric.

FC BOURGOIN JALLIEU (U20 R1) : Courriel reçu le 26/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en U20 R1, au 25 Avril 2022– M. KABANI Abdelouaeb remplace M. ARDHUIN Martin.

CLERMONT FOOT 63 (U14 et U15 R1) : Courriel reçu le 21/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en U15 R1, au 12 Mars 2022 – M. PEPIN Nicolas remplace M. FLUTEAU Alexandre et en U14 R1, au 12 Mars 2022 - M. BONTHOUX Louis remplace M. PEPIN Nicolas.

L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (U20 R1) : Courriel reçu le 19/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en U20 R1, au 30 Mars 2022– M. GUSTAVE Sébastien remplace M. BENIER Guillaume.

FC CLERMONT METROPOLE (Futsal R2) : Courriel reçu le 19/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en R2 Futsal, au 18 Avril 2022– M. SELLOUM Ibrahim remplace M. AIT EL MOUDEN Abdelfatah.

FC VILLEFRANCHE (U14 R1 B) : Courriel reçu le 06/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en U14 R1 B au 28 Mars 2022 jusqu'à la fin de saison – M. FRANCOIS SAUNIER Arthur remplace M. BARRETO Bruno (suspension 4 mois).

GOAL FEMININES CHAZAY (FEM R1) : Courriel reçu le 30/03/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Féminines R1 au 25 Février 2022– M. GAIHO Prince remplace M. MORISOT Stéphane.

AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (FEM R1) : Courriel reçu le 30/03/2022 – La Commission prend note du courriel relatif au Changement d'éducateur en Féminines R1 au 30 Mars 2022. M. EZQUERRA Christophe remplace M. CABAUD Mael.

5 / PRÉSENCE SUR LE BANC / ABSENCES EXCUSÉES :

ANDREZIEUX BOUTHEON FC (U18 R1 Poule B) : Courriel reçu le 29/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. RICCO Romain.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. RICCO Romain, pour la journée du 29 Mai 2022 : ANDREZIEUX BOUTHEON FC / FC D'ANNECY, est excusée.

RC VICHY (Seniors R1 Poule A) : Courriel reçu le 28/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. HERNOT Laurent.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. HERNOT Laurent, pour la journée du 28 Mai 2022 : RC VICHY / LEMPDES SPORTS, est excusée.

FC BOURGOIN JALLIEU (Seniors R2 Poule D) : Courriel reçu le 22/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. COMMANDEUR Adrien (FC BOURGOIN JALLIEU/ FC VALDAINE) du 22 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. COMMANDEUR Adrien, est excusée.

US MILLERY VOURLES (Seniors R3 Poule K) : Courriel reçu le 20/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif aux absences du banc de touche de M. BOIT Ludovic (US MILLERY VOURLES / MIZERIEUX TREVOUX (2)) du 22 Mai 2022 et (VAREZE FC / US MILLERY VOURLES) du 29 Mai 2022- Elle considère que les absences du banc de touche de M. BOIT Ludovic, sont excusées.

US SANFLORAINE (2) (Seniors R3 Poule B) : Courriel reçu le 17/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. RICHAUD Alain (CEYRAT ESP. / US SANFLORAINE (2)) du 22 Mai 2022 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. RICHAUD Alain, est excusée.

O. RUOMSOIS (Seniors R3 Poule K) : Courriel reçu le 15/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. MIRA Fabien (VAREZE FC / O. RUOMSOIS) du 15 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MIRA Fabien, est excusée.

AS DES CHEMINOTS ST GERMANOIS (Seniors R2 Poule A) : Courriel reçu le 14/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LAURENT Michel (AS DES CHEMINOTS ST GERMANOIS / US ISSOIRE) du 14 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LAURENT Michel, est excusée.

CLERMONT FOOT 63 (2) (U16 R1 A) : Courriel reçu le 13/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. DUCHEMIN Théo (MOULINS YZEURE FOOT / CLERMONT FOOT 63 (2)) du 14 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. DUCHEMIN Théo, est excusée.

SC LANGOGNE (Seniors R2 Poule C) : Courriel reçu le 13/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. BADJI Jonas (SC LANGOGNE / ST CHAMOND FOOT) du 15 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. BADJI Jonas, est excusée.

US FONTANNES (Seniors R3 Poule A) : Courriel reçu le 13/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. CARNAZZA Jean-Philippe (SANSAC AS / US FONTANNES) du 15 Mai 2022 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CARNAZZA Jean-Philippe (arrêt de travail) est excusée, et non comptabilisée.

AURILLAC FC (U14 R1 A) : Courriel reçu le 13/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. ISSERTES Lucas (RC VICHY / AURILLAC FC) du 15 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. ISSERTES Lucas, est excusée.

FCO FIRMINY INSERSPORT (Seniors R1 Poule B) : Courriel reçu le 12/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif aux absences de M. TARDY Hervé.

Elle considère que les absences du banc de touche de M. TARDY Hervé, pour la journée du 14 Mai 2022 : SA THIernois / FCO FIRMINY, et du 21 Mai 2022 : FCO FIRMINY / AS BLAVOZY, sont excusées.

CEBAZAT SP (Seniors R1) : Courriel reçu le 09/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. HANUS Guy (CEBAZAT SP. / LEMPDES SPORTS) du 14 Mai 2022 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. HANUS Guy, est excusée.

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (U18 R1) : Courriel reçu le 07/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. COSTE Thomas (THONON EVIAN FC / CHAMBERY SAVOIE FOOT) du 7 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. COSTE Thomas, est excusée.

CS NEUVILLOIS (Seniors R2 Poule E) : Courriels reçus le 24/05/2022 et le 06/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif aux absences du banc de touche de M. DULAC Damien (CS NEUVILLOIS / CHILLY ET. S) du 22 Mai 2022 (Covid) et (LA TOUR ST CLAIR / CS NEUVILLOIS) du 8 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. DULAC Damien, est excusée et non comptabilisée concernant le 22 Mai 2022.

AS CHADRAC (Seniors R3 Poule D) : Courriel reçu le 05/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. VERNAUDON Sylvain (SEAUVE SPORTS / AS CHADRAC) du 8 Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. VERNAUDON Sylvain (Arrêt de travail), est excusée et non comptabilisée.

US FEILLENS (Seniors R2 Poule D) : Courriel reçu le 01/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. BOYER Christophe (FC VAULX EN VELIN (2) / US FEILLENS) du 1er Mai 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. BOYER Christophe, est excusée.

DOMTAC FC (Seniors R2 Poule C) : Courriel reçu le 02/05/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. ROTH Matthieu (DOMTAC FC / LYON – LA DUCHERE) du 30 Avril 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. ROTH Matthieu, est excusée.

FC CHAMALIERES (3) (Seniors R3 Poule A) : Courriels reçus les 26/04/2022 et 09/05/2022 – La Commission prend note des courriels relatifs à absence du banc de touche de M. BRULET Damien (FC CHAMALIERES (3) / FONTANNES) du 7 Mai 2022 et (FC CHAMALIERES (3) / AS ST GENES CHAMPA.) du 23 Avril 2022- Elle considère que les absences du banc de touche de M. BRULET Damien sont excusées.

MONTLUCON FOOTBALL (U18 R1 A) : Courriel reçu le 19/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LECLUSE Cyril (ROANNAIS FOOT 42 / MONTLUCON FOOTBALL) du 30 Avril 2022 - Elle considère que

l'absence du banc de touche de M. LECLUSE Cyril, est excusée.

MONTLUCON FOOTBALL (U14 R1 B) : Courriel reçu le 19/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. CORNILLON Loïc (CASCOL OULLINS / MONTLUCON FOOTBALL) du 24 Avril 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CORNILLON Loïc, est excusée.

US BLAVOZY (Seniors R1) : Courriel reçu le 18/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LHOSTE Thomas (US BLAVOZY / CLERMONT FOOT 63 (3)) du 23 Avril 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LHOSTE Thomas (Suspension) est excusée et non comptabilisée.

FC ESPALY (U18 R1) : Courriels reçus les 14/04/2022, 25/04/2022, 03/05/2022, 11/05/2022, 16/05/2022, 25/05/2022, – La Commission prend note des courriels relatifs aux absences du banc de touche de M. CRESPE Florian , (FC ESPALY / MOULINS YZEURE FOOT) du 16 Avril 2022, , (FC ESPALY / ROANNAIS FOOT 42) du 23 Avril 2022, (FC ESPALY / LE PUY FOOT 43) du 30 Avril 2022, (MOULINS YZEURE FOOT / FC ESPALY) du 8 Mai 2022 (FC ESPALY / RC VICHY) du 14 Mai 2022 (AC. S. MOULINS / FC ESPALY) du 21/05/2022. Elle considère que les absences du banc de touche de M. CRESPE Florian (Suspension) sont excusées et non comptabilisées.

HAUTS LYONNAIS (2) (R3 Poule G) : Courriels reçus les 10/04/2022 et 19/04/2022 – La Commission prend note des courriels relatifs aux absences du banc de touche de M. TALON Lionel (HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS FC) du 13 Avril 2022 et (SORBIERS LA TALAUDIERE / HAUTS LYONNAIS (2)) du 10 Avril 2022- Elle considère que les absences du banc de touche de M. TALON Lionel (Covid) sont excusées et non comptabilisées.

US MONISTROL SUR LOIRE (U18 R1 et U16 R1) : Courriel reçu le 07/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. GUINAND Fabien (U18 R1) et de M. SOLZE Jordan (U16 R1) du 9 Avril 2022- Elle considère que les absences du banc de touche de M. GUINAND Fabien et de M. SOLZE Jordan, sont excusées.

SA THIernois (Seniors R1 Poule B) : Courriels reçus les 05/04/22, 18/04/22 et 04/05/22 – La Commission prend note du courriel relatif aux absences de M. CLAIRE Fred.

Elle considère que les absences du banc de touche de M. CLAIRE Fred, pour la journée du 9 Avril 2022 : VENISSIEUX FC / SA THIernois, du 23 Avril 2022 : SA THIernois / AS CLERMONT ST JACQUES, et du 7 Mai 2022 : SA THIernois / BLAVOZY US, sont excusées.

U. MONTILIENNE S. (Seniors R2 Poule D) : Courriel reçu le 01/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. CARMIGNANI Simon (GIERES US / U. MONTILIENNE S.) du 2 Avril 2022- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CARMIGNANI Simon est excusée.

CUSSET SCA (Seniors R2 Poule A) : Courriel reçu le 01/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. DUBESSAY Damien (VERGONGHEON / CUSSET SCA) du 2 Avril 2022 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. DUBESSAY Damien, est excusée.

FC AURILLAC (U18 R1 Poule A) : Courriels reçus les 01/04/2022 et 08/04/2022 et 02/05/2022 – La Commission prend note des courriels relatifs aux absences du banc de touche de M. HIJANO Bertrand (AURILLAC FC / MOULINS YZEURE FOOT) du 3 Avril 2022, (RIOM FC/ AURILLAC FC) du 10 Avril 2022, (AURILLAC FC / LE PUY FOOT 43) du 16 Avril 2022, (AURILLAC FC / MOULINS YZEURE FOOT) du 1er Mai 2022 - Elle considère que les absences du banc de touche de M. HIJANO Bertrand (suspension), sont excusées et non comptabilisées.

RC VICHY (Seniors R1 Poule A) : Courriels reçus les 30/03/2022 et 05/04/2022 – La Commission prend note du courriel relatif aux absences de M. GROISNE PITIOT Pierre Alexis.

Elle considère que les absences du banc de touche de M. GROISNE PITIOT Pierre Alexis, pour la journée du 2 Avril 2022 (reportée au 14 Mai 2022) : RC VICHY / RIOM FC, et du 9 Avril 2022 : RC VICHY / DOMERAT AS, sont excusées.

6/ CONTRÔLE DE LA PRÉSENCE SUR LE BANC DE TOUCHE / ABSENCES NON EXCUSÉES :

R1 Poule C :

AC SEYSSINET PARISET :

Considérant l'absence de courrier du club de AC SEYSSINET PARISET relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. SAURAT Franck, lors de la 18ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de AC SEYSSINET a été en infraction lors de la 18ème journée (23/04/2022) et décide de le sanctionner de 170 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AC SEYSSINET : 18ème journée (23/04/2022), soit un total de 170 Euros.

R2 Poule A :VALLEE DE L'AUTRE :

Considérant l'absence de courrier du club de VALLEE DE L'AUTRE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. VIGO Florent, lors de la 20ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de VALLEE DE L'AUTRE a été en infraction lors de la 20ème journée (08/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

VALLEE DE L'AUTRE : 20ème journée (08/05/2022), soit un total de 85 Euros.

R2 Poule D :U. MONTILIENNE S. :

Considérant l'absence de courrier du club de U. MONTILIENNE S., relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. CARMIGNANI Simon, lors de la 22ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de U. MONTILIENNE S. a été en infraction lors de la 22ème journée (29/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

U. MONTILIENNE S. : 22ème journée (29/05/2022), soit un total de 85 Euros.

BOURGOIN JALLIEU FC (2) :

Considérant l'absence de courrier du club de BOURGOIN JALLIEU FC relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. COMMANDEUR Adrien, lors des la 16ème, 17ème, 18ème, journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de BOURGOIN JALLIEU FC a été en infraction lors des 16ème journée (03/04/2022), 17ème journée (10/04/2022), 18ème journée (24/04/2022), et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

BOURGOIN JALLIEU FC : 16ème journée (03/04/2022), 17ème journée (10/04/2022), 18ème journée (24/04/2022) soit un total de 255 Euros.

O. ST MARCELLIN :

Considérant l'absence de courrier du club de O. ST MARCELLIN, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. LEBEL Franck, lors des 16ème, 21ème, 22ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de O. ST MARCELLIN a été en infraction lors de la 16ème journée (15/05/2022), 21ème journée (22/05/2022), 22ème journée (29/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

O. ST MARCELLIN : 16ème journée (15/05/2022), 21ème journée (22/05/2022), 22ème journée (29/05/2022), soit un total de 255 Euros.

US FEILLENS :

Considérant l'absence de courrier du club de US FEILLENS, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. BOYER Christophe, lors de la 17ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de US FEILLENS a été en infraction lors de la 17ème journée (10/04/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

US FEILLENS : 17ème journée (10/04/2022), soit un total de 85 Euros.

GIERES US :

Considérant l'absence de courrier du club de GIERES US, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. LAURENT Patrick, lors des 19ème, 21ème, 22ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de GIERES US a été en infraction lors des 19ème journée (30/04/2022), 21ème (22/05/2022), 22ème (29/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

GIERES US : 19ème journée (30/04/2022), 21ème (22/05/2022), 22ème (29/05/2022), soit un total de 255 Euros.

R2 Poule B :

VOLVIC CS :

Considérant l'absence de courrier du club de VOLVIC CS relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. CHARVILLAT Marc, lors des 17ème et 18ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de VOLVIC CS a été en infraction lors des 17ème journée (09/04/2022) et 18ème journée (23/04/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

VOLVIC CS : 17ème journée (09/04/2022), 18ème journée (23/04/2022), soit un total de 170 Euros.

R2 Poule C :

SUD LYONNAIS F 2013 :

Considérant l'absence de courrier du club de SUD LYONNAIS 2013, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. LORI Valentin, lors de la 22ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de SUD LYONNAIS 2013 a été en infraction lors de la 22ème journée (29/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

SUD LYONNAIS 2013 : 22ème journée (29/05/2022), soit un total de 85 Euros.

DOMTAC FC :

Considérant l'absence de courrier du club de DOMTAC FC, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. ROTH Matthieu, lors de la 22ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de DOMTAC FC a été en infraction lors de la 22ème journée (29/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

DOMTAC FC : 22ème journée (29/05/2022), soit un total de 85 Euros.

AMBERT FC US :

Considérant l'absence de courrier du club de AMBERT FC US relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, lors des 17ème, 18ème, 19ème, 20ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de AMBERT FC US a été en infraction lors des 17ème journée (09/04/2022), 18ème journée (23/04/2022), 19ème journée (30/04/2022), 20ème journée (08/05/2022) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AMBERT FC US : 17ème journée (09/04/2022), 18ème journée (23/04/2022), 19ème journée (30/04/2022), 20ème journée (08/05/2022), soit un total de 340 Euros.

R3 Poule B :

VELAY FC (2) :

Considérant l'absence de courrier du club de VELAY FC, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. BERTRAND Alexandre, lors de la 16ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de VELAY FC a été en infraction lors de la 16ème journée (15/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

VELAY FC : 16ème journée (15/05/2022), soit un total de 25 Euros.

AVERMES SC :

Considérant l'absence de courrier du club de AVERMES SC, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. BICHARD Bertrand, lors de la 17ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de AVERMES SC a été en infraction lors de la 17ème journée (10/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AVERMES SC : 17ème journée (10/04/2022), soit un total de 25 Euros.

R3 Poule C :

ST GERMAIN DES FOSSES :

Considérant l'absence de courrier du club de ST GERMAIN DES FOSSES, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. TARNOWSKI Kevin, lors de la 18ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de ST GERMAIN DES FOSSES a été en infraction lors de la 18ème journée (23/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

ST GERMAIN DES FOSSES : 18ème journée (23/04/2022), soit un total de 25 Euros.

R3 Poule D :

RIOM FC (2) :

Considérant l'absence de courrier du club de RIOM FC, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. RIBAUT Guillaume, lors de la 16ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de RIOM FC a été en infraction lors de la 16ème journée (16/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

RIOM FC : 16ème journée (16/04/2022), soit un total de 25 Euros.

MOZAC US :

Considérant l'absence de courrier du club de MOZAC US, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. MOROSI Guillaume, lors de la 16ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de MOZAC US a été en infraction lors de la 16ème journée (03/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

MOZAC US : 16ème journée (03/04/2022), soit un total de 25 Euros.

UJ CLERMONTOISE :

Considérant l'absence de courrier du club de UJ CLERMONTOISE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. ERMISER Cuneyit, lors des 16ème et 17ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de UJ CLERMONTOISE a été en infraction lors des 16ème journée (03/04/2022) et 17ème journée (10/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

UJ CLERMONTOISE : 16ème journée (03/04/2022), 17ème journée (10/04/2022), soit un total de 50 Euros.

R3 Poule E :

ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY :

Considérant l'absence de courrier du club de ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. RITTAUD David, lors des 19ème, 20ème, 21ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY a été en infraction lors de la 19ème journée (01/05/2022), 20ème journée (08/05/2022), 21ème journée (22/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY : 19ème journée (01/05/2022), 20ème journée (08/05/2022), 21ème journée (22/05/2022) soit un total de 75 Euros.

R3 Poule F :**CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (2) :**

Considérant l'absence de courrier du club de CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. PORTAY Cédric, lors de la 21ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB a été en infraction lors de la 21ème journée (22/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB : 21ème journée (22/05/2022), soit un total de 25 Euros.

CHAMBERY JS :

Considérant l'absence de courrier du club de CHAMBERY JS, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. STADLER Steven, lors de la 16ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de CHAMBERY JS a été en infraction lors de la 16ème journée (15/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

CHAMBERY JS : 16ème journée (15/05/2022), soit un total de 25 Euros.

R3 Poule H :**AS BELLECOUR PERRACHE LYON :**

Considérant l'absence de courrier du club de AS BELLECOUR PERRACHE LYON, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. MEKKI Wallid, lors de la 20ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de AS BELLECOUR PERRACHE LYON a été en infraction lors de la 20ème journée (08/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AS BELLECOUR PERRACHE LYON : 20ème journée (08/05/2022), soit un total de 25 Euros.

AS ALGERIENNE VILLEURBANNE :

Considérant l'absence de courrier du club de AS ALGERIENNE VILLEURBANNE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. GHEDIRI Mourad, lors de la 16ème, 17ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de AS ALGERIENNE VILLEURBANNE, a été en infraction lors de la 16ème journée (03/04/2022), 17ème journée (10/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AS ALGERIENNE VILLEURBANNE : 16ème journée (03/04/2022), 17ème journée (10/04/2022), soit un total de 50 Euros.

R3 Poule I :**US FEILLENS (2) :**

Considérant l'absence de courrier du club de US FEILLENS, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. PELLETIER Sébastien, lors de la 21ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de US FEILLENS a été en infraction lors de la 21ème journée (22/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

US FEILLENS : 21ème journée (22/05/2022), soit un total de 25 Euros.

O. NORD DAUPHINE :

Considérant l'absence de courrier du club de O. NORD DAUPHINE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. CERF Ludovic, lors deS 16ème, 18ème, 19ème journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de O. NORD DAUPHINE a été en infraction lors des 18ème journée (24/04/2022), 19ème journée (01/05/2022), 16ème (15/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

O. NORD DAUPHINE : 18ème journée (23/04/2022), 19ème journée (01/05/2022), 16ème (15/05/2022) soit un total de 75 Euros.

R3 Poule J :

FC EYRIEUX EMBROYE :

Considérant l'absence de courrier du club de FC EYRIEUX EMBROYE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. AYGLON Julien, lors de la 18ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de FC EYRIEUX EMBROYE a été en infraction lors de la 18ème journée (23/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC EYRIEUX EMBROYE : 18ème journée (23/04/2022), soit un total de 25 Euros.

U20 R1 :

MANIVAL ES :

Considérant l'absence de courrier du club de MANIVAL ES, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. GUEYE Souleymane, lors de la 18ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de MANIVAL ES a été en infraction lors de la 18ème journée (03/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

MANIVAL ES : 18ème journée (03/04/2022), soit un total de 25 Euros.

R1 Féminines Poule A :

FC ST ETIENNE :

Considérant l'absence de courrier du club de FC ST ETIENNE relatif à l'absence sur le banc, de l'entraîneur désigné M. KACI Ali lors de la 15ème journée de championnat.

La Commission estime que le Club de FC ST ETIENNE a été en infraction lors de la 15ème journée (10/04/2022), et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC ST ETIENNE : 15ème journée (10/04/2022), soit un total de 25 Euros.

R2 Féminines Poule B :

EVEIL DE LYON

Considérant l'absence de courrier du club de EVEIL DE LYON relatif à l'absence sur le banc, de l'entraîneur désigné M. ANDJEMBE Germain lors de la 18ème journée de championnat.

La Commission estime que le Club de EVEIL DE LYON a été en infraction lors de la 18ème journée (22/05/2022), et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

EVEIL DE LYON : 18ème journée (22/05/2022), soit un total de 25 Euros.

U16 R1 :

AC.S. MOULINS :

Considérant l'absence de courrier du club de AC. S. MOULINS, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. BERGAM Hassan, lors de la 22ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de AC. S. MOULINS a été en infraction lors de la 22ème journée (01/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

AC. S. MOULINS : 22ème journée (01/05/2022), soit un total de 25 Euros.

MANIVAL ES :

Considérant l'absence de courrier du club de MANIVAL ES, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. YOUNES Habil, lors de la 21ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de MANIVAL ES a été en infraction lors de la 21ème journée (10/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

MANIVAL ES : 21ème journée (10/04/2022), soit un total de 25 Euros.

LYON – LA DUCHERE (2) :

Considérant l'absence de courrier du club de LYON - LA DUCHERE, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. PAZ AGUILAR Martin, lors de la 20ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de LYON - LA DUCHERE a été en infraction lors de la 20ème journée (16/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

LYON - LA DUCHERE : 21ème journée (16/04/2022), soit un total de 25 Euros.

ROANNAIS FOOT 42 :

Considérant l'absence de courrier du club de ROANNAIS FOOT 42, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. ETAIX Jean-Charles, lors de la 25ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de ROANNAIS FOOT 42 a été en infraction lors de la 25ème journée (21/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

ROANNAIS FOOT 42 : 25ème journée (21/05/2022), soit un total de 25 Euros.

GRENOBLE FOOT 38 :

Considérant l'absence de courrier du club de GRENOBLE FOOT 38, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. DERBAL Salim, lors de la 26ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de GRENOBLE FOOT 38 a été en infraction lors de la 26ème journée (28/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

GRENOBLE FOOT 38 : 26ème journée (28/05/2022), soit un total de 25 Euros.

U15 R1 :**THONON EVIAN GRAND GENEVE FC :**

Considérant l'absence de courrier du club de THONON EVIAN GRAND GENEVE FC, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. DA COSTA Jason, lors de la 18ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de THONON EVIAN GRAND GENEVE FC a été en infraction lors de la 18ème journée (15/05/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC : 18ème journée (15/05/2022), soit un total de 25 Euros.

U14 R1 :**FC D'ANNECY :**

Considérant l'absence de courrier du club du FC D'ANNECY, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. MAILHOS Thibaut, lors de la 19ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC D'ANNECY a été en infraction lors de la 19ème journée (09/04/2022) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC D'ANNECY : 19ème journée (09/04/2022), soit un total de 25 Euros.

FUTSAL R1 :VAULX EN VELIN FUTSAL :

Considérant l'absence de courrier du club de VAULX EN VELIN FUTSAL, relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné, M. CHAUVET Rudy, lors de la 22ème journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de VAULX EN VELIN FUTSAL a été en infraction lors de la 22ème journée (14/05/2022), et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

VAULX EN VELIN FUTSAL : 22ème journée (14/05/2022), soit un total de 25 Euros

Notifications (Suite PV du 28 Mars 2022) :

FUTSAL MORNANT (FUTSAL R1) : Courriel reçu le 26/04/2022 – Lu et noté.

US FONTANNOISE (R3 Poule A) : Courriel reçu le 02/05/2022 – Lu et noté.

CASCOL OULLINS (U14 R1) : Courriel reçu le 19/04/2022 – Lu et noté.

PLASTICS VALLEE (R3 Poule H) : Courriel reçu le 26/04/2022 – Lu et noté.

RUMILLY VALLIERES GFA (R2 Poule E) : Courriel reçu le 03/05/2022 et 26/04/2022 – Lu et noté.

PONTCHARRA ST LOUP (R1 FEMININES Poule A) : Courriel reçu le 04/05/2022 – Lu et noté.

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (U20 R1) : Courriel reçu le 26/04/2022 – Lu et noté.

7 / FORMATION CONTINUE :

La Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football valide l'aménagement du processus pour les Educateurs BMF et BEF (Art 6.2) du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football.

L'obtention d'un des certificats fédéraux de spécialité délivrés par la LAuRAFoot a valeur de formation professionnelle :

- Certificat Fédéral de Futsal Base (FSALB)
- Certificat Fédéral Educateur de Gardien de but (CFEGB)
- Certificat d'Entraîneur Gardiens de But Niveau 1 (CEGB Niveau 1)
- Certificat Fédéral de Beach Soccer (CFBS)
- Certificat Fédéral de Préparateur Physique (CFPP)

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du Plan Fédéral de Formation Professionnelle Continue (article 6 du Statut Fédéral).

Liste des Educateurs ayant participé à la FPC des 19 et 20 Avril 2022 à VOIRON (38) :

ALMEIDA ALVES Abel (PORTUGAIS D'ANNECY)	2510472914
ARAFI Abdesslem (AIX FC)	2543955566
BERNARD Sébastien (F.C. DOMBES BRESSE)	2520522405
BRUYAS William (AIX F.C.)	2500554560
CHARLOIS Romain (FBBP 01)	821829799
DIAKITE Alassane (GF 38)	2547932406
DUBUIS Mathieu (AS DE MONTCHAT LYON)	2528701059
DURAND Romain (FC LYON)	2508676388
DURON Fabien (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	538214656
FRANCOIS SAUNIER Arthur (FC VILLEFRANCHE)	2543774667
GONTHIER Thibaut (ES DE MANIVAL A ST ISMIER)	2538637673
HENRY Antoine (US CHATTOISE)	480612629
LASSALLE Yoann (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2543011815
MARAUX Quentin (JURA SUD FOOT)	1304025129
MARTIN Cyril (US LA MURETTE)	2598614395
MARTIN Stéphane (STE S. ALLINGES)	2520248247
MAURICE David (FC VERSOUD)	2510946499

MISANDEAU Baptiste (JURA SUD FOOT)	1626019753
PERONI Anthony (F.C. VAREZE)	2519421706
PIANTANIDA Stéphane (US DOLOMOISE)	1896526926
RIOLO Mathieu (DOMTAC FC)	2578630103
ROTH Mathieu (DOMTAC FC)	2519430354
VIAL Antoine (CS MEGINAND)	2568632204
ZACCARIA Jean Pierre (GRENOBLE FOOT 38)	2529407649
ZAMBITO Gaëtan (F.C. VALLEE DE LA GRESSE)	2599864028

La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session complète :

BEAL Henrick (ES DE VEAUCHE)	2511136675
BEY Bruno (BF SPORTS INTERNATIONAL)	560913278
BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)	2520243096
BOUNOUAR Chérif (ST CHAMOND FOOT)	2529418437
CARENZI Didier (FC SEYSSINS)	2500580594
CATARSI Alessandro (FC CHAPONNAY MARENNES)	2339985811
DEYRIEUX Guillaume (FC BORDS DE SAONE)	2519432989
DIAFERIA Michael (GRENOBLE FOOT 38)	2519434382
DUCOGNON Philippe (US MEYZIEU)	2511422213
FRANCO Julien (FC LIMONEST)	2020767271
FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)	2543292716
GARCIA Rémy (O. VALENCE)	2508672338
GIROUIN Thierry (O. VALENCE)	2520245451
KEIFLIN Loïc (AM. S. DE DIEMOZ)	2548629321
LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)	2538641336
LEOPOLDIE Jean-Michel (TEGG FC)	1565613096
LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)	1539582198
MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)	2508674274
MESSAI Faouzi (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2538631647
PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)	2500551816
PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)	2568630809
POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)	2510948205
PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)	2520544696
RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)	520923676
SYLLA Idrissa (AS DOMERATOISE)	2544723976
VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)	2508660218

Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2021/2022 :

ALKACHEV Samuel (AS DE BARBERAZ)	2543856557
ALLEX BILLAUD Gerald (A.S. ST PRIEST)	2520232804
ALLIBERT Steve (US ANCONE)	2558621571
ALLOUCHE Abdeslem (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2500559928
ANGELOZ Bastien (O. LYONNAIS)	2508675937
ALRIVIE Yohann (US VALLEE DE L'AUTRE)	580919318
ARDHUIN Martin (FC BOURGOIN JALLIEU)	2558619652
BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)	200400671
BAUDRIER Nicolas (O. DE VALENCE)	2519429837
BENABDALLAH Soufiane (AS ECULLY F.)	2538650287
BEN ALI Garid (CO DONZEROIS)	1731280458
BENGUERNANE Karim (FC DU NIVOLET)	2520430201
BERGAM Hassan (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2578642092

BERNARD Julien (TEGG FC)	2519428095
BERNARD Kelly (VALLEE DU GUIERS F.C.)	2528703038
BERRAK Ali (PLASTICS VALLEE FC)	1324017605
BERROUKECHE Mehdi (AC RIPAGERIEN)	2598626085
BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)	2520429490
BERTHIER François (FF YZEURE ALLIER AUVERGNE)	510273354
BLANC Delphine (O. LYONNAIS)	2538658865
BON Antoine (FC COLOMBIER SATOLAS)	2543239932
BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)	538205650
BONNEFOND Anthony (A.S. CHAVANAY)	2558618473
BOSSET Régis (FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE)	838409558
BOUCHARDON Sylvain (RHONE CRUSSOL 07)	2538633131
BOUDIER Sylvain (TEGG FC)	1320306379
BOUJEAT Jérôme (US LA MURETTE)	2520520359
BOULEE Dimitri (FBBP 01)	2543418191
BOURGEOIS Samuel (US CREYS MORESTEL)	2510480889
BOYER Christophe (US FEILLENS)	811062020
BRAULT Patrice (US LA MURETTE)	2568641197
BROC Stéphane (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2510473247
BROCHE Christian (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2520235794
BURGIO Sylvain (SAINT CHAMOND FOOT)	2520432714
BURNET Aurélien (FC LA SEMINE CHENE)	2538662126
BURNICHON Gérald (FC D'ECHIROLLES)	2520428468
BUSTOS Olivier (FC CROLLES BERNIN)	2511144800
CAPUANO Jérémy (RHONE SUD F.C.)	2510947772
CASTAN Thierry (FC D'ANNECY)	370516139
CAUNDAY Kevin (ENT. S. LANFONNET)	2520350103
CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)	1756210637
CHALAMEL Anthony (FC BORDS DE SAONE)	2529408947
CHANEL Jean Sébastien (O. SUD REVERMONT 01)	2599864850
CHAPPELON Baptiste (ANDREZIEUX BOUTHEON FC)	2518677029
CHARANCE Luc (US CULOZ GRAND COLOMBIER)	2520229464
CHARTIER Arnaud (AIN SUD)	560916120
CHARVILLAT Marc (CS DE VOLVIC)	511052515
CHERITI Mohamed (CHASSIEU DECINES FC)	2548622587
CHIRAT Ludovic (AS ST ETIENNE)	2529400440
CLAVELLOUX Pierre Claude (AS ST ETIENNE)	1926840127
CLOT Sébastien (JS LIVRONNAISE)	2520346752
CLOZEL Nicolas (F.C. MUZOLAIS)	2568620826
COGNET Eric (FOREZ DONZY F.C.)	2500537600
COLLAS Kevin (O DE VALENCE)	2518687162
COLLIAT Laurent (OC D'EYBENS)	2520230683
COMMANDEUR Adrien (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2518683736
COULIBALY Abdoulaye (AS ST ETIENNE)	1012146401
CROZIER Felix (AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE)	2508670080
CUYNAT Christophe (ASJ FOOTBALLEURS DOMENOIS)	2520250685
DAOUADJI Samir (FEYZIN C. BELLE ET.)	2510956151
DA SILVA MEIRELES Fernando (FC CHARVIEU CHAVA)	2560001842
DAVID Jean-Charles (CLERMONT FOOT 63)	538219175
DELPECH Marion (FC CROLLES BERNIN)	2598629265
DESBRUN Thomas (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2529412810
DESGARDINS Renaud (US REVENTINOISE)	2519403230
DI PALMA Sébastien (O. ST GENIS LAVAL)	2548611603
DIAW Serigne (U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS)	520290834

DIB Sofiane (CLUSES SCIONZIER FC)	2528719986
DJELLAL Karim (FC D'ECHIROLLES)	2520250722
DONEGA Paulo (ENT S. DE TARENTEISE)	2548620215
DUBUIS Mathieu (AS DE MONTCHAT LYON)	2528701059
DUCHALET Marion (S.A. THIernois)	2545498829
DUCHEMANN Melissa (FCO DE FIRMINY INSERSPORT)	1726242455
DUFAYET Lionel (AURILLAC FC)	520920294
DULAC Damien (C.S. NEUVILLOIS)	2508664371
DURANTET Jean-Michel (ROANNAIS FOOT 42)	2520231015
DUREMORT Jérôme (AVT G. BONS EN CHABLAIS)	2500708593
ELZEARD DE ST SYL Michael (RC DE VICHY)	538202885
EMPEREUR Yoann (FC D'ANNECY)	2520429774
EYMARD Jeremie (CONDRIEU FC)	2578622361
FALCOZ Nicolas (CA MAURIENNE)	2519405158
FARAMAZ Franck (US ANNECY LE VIEUX)	200408335
FAUVEY Jules (AS ST ETIENNE)	838415817
FAVERJON Marc (FOOTBALL EN MONT PILAT)	2520346158
FAVIER Bernard (AS DES CHEMINOTS ST GERMANOIS)	500344812
FENAZI Fahmi (FC D'ANNECY)	2520350119
FERES Jeremy (RETOURNAC SP.)	2543867232
FERNANDEZ Stephane (F. C. SUD OUEST 69)	2520229125
FIALIP Richard (US SANFLORAINE)	538201830
FIGUERAS Xavier (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2578611181
FOURNIER Jérôme (CLERMONT FOOT 63)	520379536
FRANCON Nicolas (US ISSOIRE A. DU MAS)	560914771
FREISSEIX Aurélien (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	1119308510
GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)	2529403198
GAILLARD Cyril (US ANNECY LE VIEUX)	2558627662
GAY François (RIORGES FC)	2520244089
GENESTOUX David (MONTLUCON FOOTBALL)	540919705
GENEYTON Emile (FC VILLEFRANCHE)	2543947723
GONCALVES Christophe (FRATERNELLE AM LE CENDRE)	520087634
GONZALEZ Roberto (RC RIOMOIS)	520920281
GOIJON Corentin (VENISSIEUX FC)	2518677878
GRANGE Bernard (AS ST ETIENNE)	2578610752
GRANTURCO Stéphane (AS ST PRIEST)	2510463821
GRAS Nicolas (FC D'ECHIROLLES)	2538661340
GRIZARD Quentin (ENT. JEUNES LOIRE MEZENC)	550912427
GUICHARD Jérôme (O. ST GENIS LAVAL)	2510696914
HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)	2520430059
HARMAND Sébastien (TEGG FC)	320546772
HARRACHE Kamal (US MAJOLAINE MEYZIEU)	2518675118
HARRISON Steeven (MOULINS YZEURE FOOT 03)	2127566747
HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)	1756220428
HASSAINE Majid (AM LAIQ MIONS)	2511129617
HEL Sébastien (AS DU LAC BLEU)	1637107501
HOUNA Kamel (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	1731013151
HRAOUBIA Ramzi (ENT. DU RACHAIS)	2568631021
HUMBERT Maxime (FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES)	2598638134
IKEMEFUNA OLISA Anthony (S.C. CRUASSIEN)	2543354342
IMPROTA Antonio (A.S. VER SAU)	2520229025
JALLET Christophe (LAPALISSE AA)	538207720
JARROUX Johann (CSA POISY)	2520525396
JASPERO Fabien (VENISSIEUX F.C.)	2588643477

JOLIVET Yvan (U.S. BRIOUDE)	538204481
JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)	2598625289
JOUANNY Cedric (CS DE VOLVIC)	538202725
JOUD Corentin (AS DU DOLON)	2508665145
KAGNI Daniel (SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ)	2520921297
KARILAOS Nicolas (GOAL FUTSAL CLUB)	2519427816
KERNAFI Rayane (CASCOL OULLINS)	2546076689
LAOUAR Houcine (FC D'ECHIROLLES)	2520434311
LAZZAROTTO Frederic (FC LA TOUR ST CLAIR)	2520250898
LAURENT Patrick (US GIEROISE)	2538662396
LAVAL Christophe (AS CRAPONNE)	2520231549
LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)	2520241904
LAVIGNE Lionel (CERC. S. ARPAJONNAIS)	538214350
LE DUAULT Mickael (CS MEGINAND)	2508666357
LE ROUX José (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2210624626
LEBOUCHER Isabelle (US VETRAZ MONTHOUX)	2510086716
LECONTE Bertrand (FC DU NIVOLET)	2529400046
LEFEVRE David (U.S. REVENTINOISE)	2500705828
LENZI Mathieu (US SEMNOZ VIEUGY)	2520429874
LEVE Henri (CS VVA)	2411367662
LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)	2538652350
LYCZYNSKI Mariavah (F.C. DE FONTAINES)	2578634362
MACHELART Xavier (FC DE LA VALDAINE)	2519411890
MADI Fahad (AS DE MONTCHAT LYON)	2544639283
MAES Jonathan (US FEURS)	2418328110
MAGNIER Jérémy (LEMPDES SP.)	2544512918
MAKHLOUF Ahlali (AM. LAIQ. MIONS)	2546207227
MANAS Romuald (AIN SUD FOOT)	2519439731
MANDES Norbert (US GRAND MONT LA BATHIE)	2520252992
MANIFICAT Fabien (MONTMELIAN A)	2508691964
MANSER Karim (US ANNEMASSE)	2519409756
MARTINET Frederic (RC VICHY)	520461461
MARTINEZ Cyrille (U. MONTILIENNE S.)	2520352620
MARTINS Raoul (US PONTOISE)	2520521422
MATS Christophe (TEGG FC)	2598611547
MAURIELLO Rafael (FC ANNONAY)	2548618716
MAURIZIO Romain (EV. S. GENAS AZIEU)	2578618133
MERCIER GALLAY Victor (TEGG FC)	2588636883
MERLE Jacques (AURILLAC FOOTBALL CLUB)	540910536
MESPLES Erland (US MONTMEYRAN)	2538633962
MIECH Bertrand (ESP. CEYRATOISE)	570913323
MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)	2568617874
MOLLON Romain (ESB. FOOTBALL MARBOZ)	1806528295
MONBOBIER Christophe (O. SALAISE RHODIA)	2500554076
MONFRAY Stéphane (F.C. LA SEVENNE)	2538647276
MONTEIRO Eric (GRENOBLE FOOT 38)	2500547503
MOREAU Damien (MONTLUCON FOOTBALL)	590000221
MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)	538212582
MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)	2543730617
MOULAY Karim (CS MEGINAND)	2510698977
MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)	420751007
MOUTIEV Tamerlan (LYON LA DUCHERE)	2547214017
MOUTOUSSAMY David (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.)	2519412844
MPOSA GONDA Edgar (SUD CANTAL FOOT)	2378039901

MUGNIER Martin (GFA RUMILLY VALLIERES)	2598612546
NAVAS Sébastien (E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER)	2558627010
NAYAGOM Yvrin (FC CHARVIEU CHAVAGNEUX)	2520525258
NICOULEAUD Thierry (LYON LA DUCHERE)	2520894612
NOUGUE Herald (AIN SUD FOOT)	2588612265
NOUVEL Pascal (F.C. CHABEUILLOIS)	2529422852
PALISSE François (ES BOULIEU LES ANNONAY)	2520251491
PATERI Thomas (ENT S. DE TARENTEISE)	2543221797
PAUBEL Eric (AS ST LAURENTIN)	851810303
PAZ AGUILAR Martin (LYON LA DUCHERE)	2545298863
PEDREIRO Victor (FC CHAPONNAY MARENNES)	2500537311
PELLETIER Sébastien (US FEILLENS)	2510956912
PENANDO Stephane (FC CHAMALIERES)	520574810
PERIE Franck (CERC S. ARPAJONNAIS)	1092116414
PERONIN Jean-Paul (TEGG FC)	1730060298
PERRET Renaud (YTRAC F.)	560918286
PESSEMESSÉ Jonathan (VELAY F.C.)	538211605
PICOT Nathan (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	2518676127
PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)	9602223888
PITARD Julien (F.C. D'ANNECY)	2520525041
PLANCHE Karl (CHASSIEU DECINES FC)	2520237900
PONCET Michael (FC MEYS GREZIEU)	2519404539
PRIMARD Raphael (ESB F. MARBOZ)	2520245898
QUIGNETTE Malou (TEGG FC)	2543652148
RABAULT Sébastien (FC VILLEFRANCHE)	2578615100
RAVEL Jérôme (SA THIernois)	520094144
REBOURG Andrew (AS THONON)	2528713230
REURE Kevin (RC DE VICHY)	520923209
RIBES Eric (SC BOURGUESAN)	2520921359
RIBEYRON Eddie (SAUVETEURS BRIVOIS)	580913360
RIBOULET Jeanlin (SA THIernois)	538216708
RICHAUD Christophe (A. VERGONGHEON ARVANT)	530911624
RIFFAULT David (US EST LYONNAIS FOOT)	1011067309
RIGAUD Adrien (HAUTE COMBRAILLE FOOT)	1172419133
RIOUX Nicolas (A.S. CRAPONNE)	2519416472
ROBERT Didier (A. VERGONGHEON ARVANT)	510714135
ROBINEAU Corentin (O. DE VALENCE)	2598626071
RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)	2545726982
ROUMEAS Patrick (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2520244751
SADIK Abd el fatah (AURILLAC FC)	1320592012
SAHUC Jeremy (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	590911957
SAINT LEGER Maxime (U.S. SANFLORAINE)	511378522
SALE Adrien (TEGG FC)	2518689675
SANCHEZ David (ET. S. CHILLY)	2510473520
SAXEMARD Thierry (ET. S. FOISSIAT ETREZ)	811823145
SCHONARD Nicolas (PLASTICS VALLEE F.C.)	2529423977
SCOZZARI BAIO (GOAL)	2548624417
SEVESTRE Kévin (AC.S. MOULINS FOOTBALL)	520921322
SIKORSKI Eric (AS NORD VIGNOBLE)	520919420
SOUMAH Mohamed (OLYMPIC SATHONAY CAMP F.)	2598622305
SYLVESTRE Matthieu (O. DE VALENCE)	2558615307
TALON Lionel (HAUTS LYONNAIS)	1986833692
THETIER Aymeric (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C)	2520523212
THOMAS Luc (US ECOTAY MOINGT)	2511136949

TONIUTTI Valentin (DOMTAC FC)	2598641508
TRAORE Ousmane (F.C. D'ECHIROLLES)	183100053
TRAVERSAZ Remi (ENT. S. THIEZ)	2519408878
TROPEA Graziano (CA MAURIENNE)	2510791126
TURCANO Julien (FC VAULX EN VELIN)	2520434848
VARTANIAN Thomas (EV. S. GENAS AZIEU)	2529415251
VAZ DO REGO Stéphanie (ET. S. MEYTHET)	1272011759
VERGER Romain (US PONTOISE)	2529415969
VERNAY Damien (ROANNAIS FOOT 42)	2578628598
VEYRIER Florent (O. SALAISE RHODIA)	2520241754
VIAENE Baptiste (FC DU NIVOLET)	1152421554
VIEIRA CORREIA Patrick (U.S. SEMNOZ VIEUGY)	2578616350
VIGO Florent (US VALLEE DE L'AUTRE)	500925482
VIOLLET Benoit (MARIGNIER SPORTS)	2519402826
VOCANSON Thibaut (F.C. ROCHE ST GENEST)	2598612344
VOLFF Jean-Nicolas (O. LYONNAIS)	2544322529
YASSINE Mehdi (FC CLERMONT METROPOLE)	2545607270
YVES Matthieu (AURILLAC F.C.)	520657608
ZANCHI Laurent (FC EPAGNY METZ TESSY)	1338801425
ZOCCO Sandro (FC CHABEUILLOIS)	2510696028
ZOU Jessy (FC LYON)	2528716700

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fr ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2022/2023, sur le site internet de la LAuRAFoot.

SECTION EQUIVALENCES

Dossier validé (BEF) :

MARTINS Arnaud (31/01/1987).

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 28/06/2022 à 18h00.

Le Président,

D. DRESCOT

Le Secrétaire,

P. PEALAT

L'AMOUR DU FOOT

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 13 JUIN 2022

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme HARIZA et M. Jean Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS ;

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2022 (dernier délai). Droits d'engagement : 52 Euros.

Informations :

- Qualifiés au 7ème tour fédéral : 19 équipes.
- 1er tour de qualification : Dimanche 28 août 2022.
- 2ème tour de qualification : Dimanche 4 septembre 2022

COUPE LAURAFoot

La commission régionale des Coupes remercie la ville de RIORGES pour le prêt de ses installations ; le FC Riorges en qualité de club support, les différentes commissions et leurs membres (coupes, féminines, sécurité, CRA, et délégués) pour leur collaboration ainsi que le pôle communication de la ligue.

Remerciements aux élu(e)s présents ainsi qu'aux représentants de la municipalité de Riorges et de la délégation du Roannais de football.

Les vainqueurs de ces finales sont :

Féminine : **OL Lyonnais (2)** vainqueur de Clermont foot 63

Masculine : **F. Bourg en Bresse Péronnas 01 (2)** vainqueur du FC Echirrolles

Félicitations aux clubs finalistes.

COUPE LAURAFoot FUTSAL GEORGES VERNET

La finale aura lieu le 18 juin 2022 à St Romain en Gal à 18h00 et elle opposera les équipes de l'ALF Futsal au GOAL Futsal Club.

DOTATIONS FUTSAL 2021/2022 :

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAURAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.

Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

ALF FUTSAL désigné recevant devra se munir de sa tablette.

La commission régionale Futsal organisera une réunion technique avec les clubs finalistes, les officiels et un représentant de la commission des coupes (horaire à définir).

Pierre LONGERE,

Abtisse HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 13 JUIN 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

CANDIDATURES DELEGUES

REGIONAUX RECUES

En attente de validation par le Bureau Plénier du 13 juin 2022 :

AIN : M. Jean-Claude MARTIN

CANTAL : M. Jean-Bernard GASC

DRÔME ARDECHE : M. Joël KERDO

ISERE : M. Yohan DUTCKOWSKI

PUY DE DÔME : M. Jorge LOPES

LYON ET RHONE : M. Mehdi FEZZANI

HAUTE-SAVOIE et PAYS DE GEX : M. Aldo MARCOTULLIO

COURRIER RECU

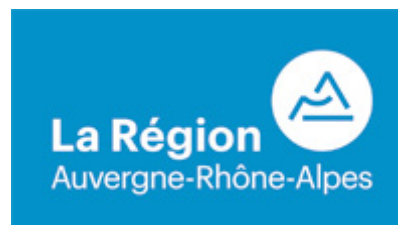
F.F.F. : Copie de la convocation pour la réunion du 21 juin à la FFF. Sont convoqués M. FRANCOIS et M. SPADA.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.



SOYONS SPORT
RESPECTONS L'ARBITRE



COMPETITIONS

RÉUNION DU MERCREDI 15 JUIN 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Présents : M. Yves BEGON, Président des Compétitions
M. Roland LOUBEYRE (Seniors)
M. Patrick BELISSANT (Jeunes)

BILAN DES POINTS-SANCTIONS AU 15 JUIN 2022

Au terme du déroulement des championnats régionaux, la Commission a établi à la date du 08 juin 2022 – des points-sanctions accumulés en championnat par les équipes régionales au cours de la saison 2021-2022.

Suite aux dernières décisions prononcées par la Commission Régionale de Discipline concernant les rencontres de championnat :

- * Seniors R3 - Poule B : BEZENET DOYET FOOT / SAUVETEURS BRVOIS
- * U20 R2 – Poule C : A.S. BRON GRAND LYON / F.C. DU NIVOLET
- * U18 R2 – Poule E : PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB / F.C. DU NIVOLET
- * U16 R2 – Poule B : E.S. DE VEAUCHE / ISLE D'ABEAU F.C.

Il convient d'apporter les additifs suivants au bilan des points sanctions pour la présente saison, à savoir :

- En R3 – Poule B : BEZENET DOYET FOOTBALL totalise 50 points-sanctions.
- En U20 R2 – Poule C : A.S. BRON GRAND LYON totalise 47 points-sanctions.
- En U18 R2 – Poule E : F.C. DU NIVOLET totalise 60 points-sanctions.
- En U16 R2 – Poule B : ISLE D'ABEAU F.C. totalise 45 points-sanctions.

D'où les retraits de points correspondant prononcés par la Commission en championnat de Ligue.

CHAMPIONNATS SENIORS

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points -sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
R1 A	YTRAC FOOT (522494)	12	50 Points	3 Points
R1 B	FIRMINY INSERSPORT (504278)	12	42 Points	1 Point
	RHONE VALLEES F.C. (551476)	12	39 Points	1 Point
	VENISSIEUX F.C. (582739)	12	50 Points	3 Points
R1 C	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R2 A	U.S. VALLEE DE L'AUTRE (551835)	12	65 Points	6 Points
R2 B	COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE (500430)	12	42 Points	1 Point
	S.C. SAINT POURCINOIS (508742)	12	40 Points	1 Point
R2 C	DOMTAC F.C. (526565)	12	47 Points	2 Points
	A.S. DE MONTCHAT LYON (523960)	12	40 Points	1 Point
R2 D	U.S. GIEROISE (504713)	12	49 Points	3 Points

	U. MONTILIENNE S. (500355)	12	51 Points	3 Points
	OI. SAINT MARCELLIN (504713)	12	50 Points	3 Points
	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR	12	44 Points	2 Points
R2 E	Et. S. TRINITE LYON (523960)	12	49 Points	3 Points
R3 A	F.C. PARLAN LE ROUGET (581801)	12	49 Points	3 Points
R3 B	BEZENET DOYET FOOTBALL (582302)	12	50 Points	3 Points
R3 C	Am. C. CREUZIER LE VIEUX (522592)	12	38 Points	1 Point
R3 D	A.S. CHADRAC (530348)	12	41 Points	1 Point
	U.J. CLERMONTOISE (590198)	12	50 Points	3 Points
	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP (541895)	12	51 Points	3 Points
	A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST (58299)	12	38 Points	1 Point
R3 E	U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C.	12	51 Points	3 Points
	COGNIN SPORT (504396)	12	43 Points	2 Points
	Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY (526437)	12	40 Points	1 Point
	Ent. S. DU RACHAIS (546479)	12	38 Points	1 Point
R3 F	F.C. CRUSEILLES (514894)	12	46 Points	2 Points
	F.C. DE HAUTE TARENTEISE (551562)	12	39 Points	1 Point
R3 G	OI. DE BELLEROCHÉ (541604)	12	40 Points	1 Point
	A.S. ROANNE PARC (545881)	12	41 Points	1 Point
R3 H	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 I	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 J	A.S. BRON GRAND LYON (553248)	12	51 Points	3 Points
	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ (500340)	12	46 Points	2 Points
	A.S. VER SAU (552124)	12	39 Points	1 Point
R3 K	S.C. CRUASSIEN (504304)	12	44 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U20

U20 R1	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (581459)	12	45 Points	2 Points
U20 R2 A	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
U20 R2 B	U.S. MONISTROL SUR LOIRE (504294)	14	47 Points	1 Point
U20 R2 C	A.S. BRON GRAND LYON (553248)	14	47 Points	1 Point
	MARIGNIER Sp. (515966)	14	58 Points	3 Points
	U.S. LA RAVOIRE (518768)	14	53 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U18

U18 R1 A	F.C. ESPALY (523085)	14	65 Points	5 Points
U 18 R2 E	A.S. MONTREAL LA CLUSE FOOT (511575)	13	54 Points	3 Points
	F.C. DU NIVOLET (548844)	13	60 Points	4 Points

CHAMPIONNATS U16

U16 R1 B	F.C. VAULX EN VELIN (504723)	14	52 Points	2 Points
U16 R2 B	ISLE D'ABEAU F.C. (525628)	12	45 Points	2 Points

CHAMPIONNATS FEMININS.

Pas d'équipe féminine actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

CHAMPIONNATS FUTSAL

Pas d'équipe en Futsal actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

NOTA

Le présent bilan de la saison 2021-2022 est établi sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification, qui jugera en 2ème et dernier ressort.

**TABLEAU DES MONTEES ET
DESCENTES DANS LES
CHAMPIONNATS
REGIONAUX**

Faisant suite aux nombreuses demandes, les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

Le calcul des montées et descentes sera déterminé selon les dispositions fixées au paragraphe 24 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

CALENDRIER SPORTIF 2022-2023

Le calendrier sportif de la saison 2022-2023 est consultable sur le site internet de la Ligue.

Les clubs qui désirent adresser des desiderata concernant leurs occupations de terrains peuvent les faire connaître par écrit au service compétitions de la Ligue (compétitions@laurafoot.fff.fr)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance

ARBITRAGE

RÉUNION DU 13 JUIN 2022

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

INDISPONIBILITES ETE

Les indisponibilités connues pour juillet, août et septembre doivent être saisies sur le Portail Des Officiels avant le 30/06. A compter du 01/07, il ne sera plus possible de saisir durant la période de renouvellement des licences jusqu'à la validation finale de la licence de l'arbitre concerné.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2022-2023 :

- vendredi 26 août 2022 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF.
- samedi 27 août 2022 à 8h00 à Lyon : arbitres Elite Régionale et groupe Espoirs FFF, **arbitres féminines toutes catégories.**
- samedi 3 septembre 2022 à 8h00 à Lyon : arbitres R1 et R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3.
- dimanche 4 septembre 2022 à 8h30 à Lyon : **jeunes arbitres de Ligue, candidats ligue jeunes et pré-ligue.**
- samedi 10 septembre 2022 à 8h00 à Lyon et à Cournon d'Auvergne (stade à préciser) : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3.
- dimanche 11 septembre 2022 à 8h30 à Lyon : **arbitres Futsal.**
- dimanche 11 septembre 2022 à 9h00 à Lyon : observateurs d'arbitres.

Tous les rassemblements se termineront à 18h00.

Les dates des rassemblements Féminines, Jeunes Arbitres et Arbitres Futsal seront communiquées ultérieurement en fonction des calendriers sportifs.

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

DOSSIERS MEDICAUX

SAISON 2022/2023

Les nouveaux dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et seniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ee458e3f03a03e400aebc80bcbf31ede8.pdf> et doivent être retournés pour le 25 juillet 2022

suivant les instructions à télécharger <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ad06b932c1af8c53eced316fcf52f450.pdf>

Tous les arbitres âgés de 18 ans et plus devront avoir fourni une échographie cardiaque au plus tard avec ce dossier médical.

Attention des dispositions plus favorables sont en vigueur pour les moins de 35 ans au 1er juillet : lire attentivement la page 1 du Dossier Médical Arbitres.

Pour les **arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors, candidats Jeunes Arbitres de la Fédération et Jeunes Arbitres de la Fédération** à: Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON.

Pour les **Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue** à: Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d'Auvergne CEDEX.

COMMISSION REGIONALE DE

L'ARBITRAGE CLASSEMENTS

PROMOTIONS RETROGRADATIONS

EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2023 pour la saison 2022/2023.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2 ; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2022/2023 participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres classés au final dans ce groupe, il n'y aura pas cette saison de descente en AAR3 ; objectif : 10

assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison.

Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et

des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. Les affectations seront consultables sur le site internet de la LAuRAFoot dans la soirée du samedi 11 juin 2022.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

FORMATIONS INITIALES

D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Tél : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 Cand R3 Cand AAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT

REGLEMENTS

RÉUNION DU 16 JUIN 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE



RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2021-2022 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

512250	U.S. VONNASIENNE	8601	590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
552561	FOOTBALL CLUB DE BELLEY	8601	609191	AS ATOCHEM ST FONS	8605
580583	MIRIBEL FOOT	8601	614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
882081	FOOT5 CLUB SO CLUB	8601	580877	RANDAN FC	8605
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602	663929	AS AMALLIA	8605
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602	682043	AS DHL LYS	8605
554434	FC ROCHETOIRIN	8602	682121	A. S. COURTHIAL VERPILLERE	8605
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602	690374	PLISKA FOOTBALL CLUB	8605
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602	690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN	8602	841949	A. RENAULT S.P.F.	8605
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL	8602	849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	860326	BANDE DE POTES	8605
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR	8602	863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602	882491	ASSOCIATION CULTURELLE AFRICAINE DE	8605
664082	UMICORE FOOT	8602	582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602	550866	ARTHAZ SPORTS	8607
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	8602	564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607
560954	TEAM L'AFTER 26	8603	581354	F. SAINT JEOIRIEN	8607
537877	MIREFLEURS FC	8614	508950	MOULINS PTT	8611
580660	A.S. ROMANAISE	8603	581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
581907	F. C. BATHERNAY	8603	582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	8603	516807	TALIZAT AS	8612
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603	523148	COLTINES FC	8612
603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603	526939	COHADE CO	8613
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604	532757	ST VINCENT AS	8613
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604	563708	VILLENEUVE D ALLIER ST ILPIZE AS	8613
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604	563712	DEVES FOOT 43	8613
614387	C.S. DES TRAMINOTS STEPHANOIS	8604	653716	MICHELIN ASL	8613
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604	506558	VERTOLAYE CS	8614

560321	MONTLUEL FOOT CLUB	8601	508947	ST ANGEL ESP	8614
538622	F.C. ANDEOLAI	8605	547363	ISSOIRE 2 FC	8614
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
564024	SPORT DANS LA VILLE	8605	582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON	8605	680761	FOOT ROUTES 63	8614
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605	582731	FOOTBALL CLUB CLERMONT METROPOLE	8614
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	530198	UJ CLERMONTTOISE	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605			

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation (par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN

